

Initiatives ministérielles

En terminant, beaucoup de gens dans ma circonscription et ailleurs se demandent pourquoi nous donnons de l'argent à des personnes qui habitent à l'autre bout du monde. D'un point de vue purement égoïste, nos exportateurs en retirent des avantages considérables, et cela, parce que nous sommes généreux sur la scène internationale, parce que nous jouons un rôle efficace au sein des organisations internationales et aussi parce que nous contribuons à entretenir un esprit de paix, la stabilité, le bon sens et la sensibilité dans le monde.

En continuant d'agir de la sorte, nous acquerrons à l'échelle internationale une influence beaucoup plus importante que ne nous le permettrait normalement notre poids démographique.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley—Est, Réf.): Monsieur le Président, j'ai une observation à faire, puis une question à poser; je serai assez bref.

Je voudrais parler notamment de la difficulté de convaincre les gens que l'aide étrangère est nécessaire. Je crois que le député a soulevé un point très important. En effet, il devient de plus en plus difficile de convaincre les gens, si tel est l'objectif, que nous devrions dépenser encore plus pour l'aide étrangère. Pourtant, cette aide est toujours importante et ce, pour quelques-unes des raisons que le député vient de mentionner.

Le député pourrait-il nous dire grosso modo s'il estime qu'il ne serait pas préférable d'accroître les dépenses affectées à l'enseignement primaire plutôt qu'à l'enseignement universitaire, dans le cadre de notre programme d'aide au tiers monde?

Dans un rapport dont j'ai pris connaissance, on note que, à elle seule, l'éducation de base dans le tiers monde permet, par exemple, de réduire en moyenne de quatre et demi ou cinq à trois ou trois et demi le nombre d'enfants dans une famille. C'est que l'éducation de base permet à une personne de trouver un emploi, de comprendre les méthodes fondamentales de limitation des naissances, d'élargir ses horizons dans le domaine des affaires, etc.

Le député ne croit-il pas que nous devrions axer davantage notre aide étrangère sur l'éducation de base, au lieu de financer des études universitaires très coûteuses?

M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Réf.): Monsieur le Président, le député a touché un point très important, à savoir qu'il est plus rentable d'investir dans l'enseignement primaire que dans l'enseignement postsecondaire, qui coûte très cher.

On ne peut avoir de pays stable sans une population stable et on ne peut avoir une population stable si cette population n'a pas d'intérêt social et économique dévolu dans le pays où elle vit.

L'un des moyens fondamentaux d'y parvenir, c'est de permettre aux gens d'acquérir les bases de l'éducation, de leur enseigner les rudiments de la lecture et de l'écriture, de leur permettre de pouvoir prendre soin d'eux-mêmes. Si nous leur donnons les connaissances qui leur permettent de prendre soin d'eux-mêmes, nous réussirons à créer une situation durable.

• (1640)

Il deviendra alors plus difficile pour certaines personnes de tenir les gens sous leur emprise, pour leur propre profit illicite. Il deviendra plus difficile, pour elles, d'agir ainsi si les gens sont instruits. Il est plus facile de faire entendre raison aux personnes

qui ont une certaine éducation qu'à celles qui n'en ont aucune. On a pu le vérifier maintes et maintes fois.

Comme le député vient tout juste de le dire, la réduction de la population est l'un des grands avantages de l'enseignement primaire. Les femmes ont moins d'enfants. Elles sont plus à même de décider du nombre d'enfants qu'elles veulent, ce qui est essentiel pour leur permettre et permettre à leur famille de mieux contrôler les aspects sociaux et économiques de leur vie.

Le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

[Français]

Le vice-président: Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir: l'honorable député de New Westminster—Burnaby—Le contrôle des armes à feu; l'honorable député de Davenport—Le projet de loi C-62.

* * *

[Traduction]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, je pense que vous constaterez qu'il y a consentement unanime, après les consultations que j'ai eues avec les deux partis d'opposition, pour adopter la motion suivante:

Que, de 17h30 jusqu'à l'heure d'ajournement aujourd'hui, le Président refuse que des motions d'ajournement ou dilatoires soient présentées.

(La motion est adoptée.)

* * *

LOI SUR L'ORGANISATION DU GOUVERNEMENT (ORGANISMES FÉDÉRAUX)

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 7 février, de la motion: Que le projet de loi C-65, Loi portant réorganisation et dissolution de certains organismes fédéraux, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Randy White (Fraser Valley—Ouest, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre la parole au sujet du projet de loi C-65. C'est une tentative de réorganisation et de dissolution de certains organismes fédéraux. Je vais parler plus spécialement de l'APECA.

L'objectif du projet de loi est de faire passer de 18 à 7 le nombre des membres du conseil de l'organisme. Je vais indiquer si cela est vraiment le cas. Une autre chose dont je veux parler à propos de ce projet de loi, c'est du favoritisme. Nous en avons déjà parlé longuement hier.

Mon collègue de Burin—Saint-Georges disait hier qu'il y aurait toujours du favoritisme. Je suppose qu'alors que les libéraux nous disent qu'il y aura toujours du favoritisme, nous connaissons sans doute des gens compétents qui devraient obtenir certains emplois. Je me demande si le favoritisme est vraiment tolérable pour certains postes. Il y a longtemps que je dénonce les nominations au Sénat des amis politiques du gouver-